Légion du Gard pages 90 et 91 - extrait de l'historique du 16e régiment d'infanterie de ligne – – Auteur : M. Poitevin capitaine au régiment – Librairie Baudoin et Cie – Paris – 1888- SHD 4 M 18 – photos numériques 2008

LEGION DU GARD
1815-1820

Les volontaires royaux qui avaient fait partie de l'armée du duc d'Angoulême, furent licenciés à La Palud (Vaucluse), en avril 1815. Quelques-uns rentrèrent dans leurs foyers, d'autres restèrent en armes.
Après Waterloo, ceux du département du Gard se réunirent à Beaucaire, sous les ordres du comte **Pierre de BERNIS**, commissaire extraordinaire du roi, et du vicomte **de BERRE**, maréchal de camp des armées du roi.
Le 24 juin, il y eut un léger combat contre les gardes urbaines réunies aux troupes du lieutenant général **GILLY**, qui commandait le département du Gard au nom de **NAPOLÉON**.
Le 1er juillet, le comte **Pierre de BERNIS,** en sa qualité de commissaire extraordinaire du roi, et usant des pouvoirs qui avaient été conférés par Sa Majesté, forma avec les volontaires du Gard un régiment dont il nomma les officiers et les sous-officiers et qui prit le titre de premier régiment royal du Gard. Le colonel fut le vicomte **Henry de BERNIS**, chevalier de justice de Saint-Jean de Jérusalem, et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

Dans le courant de juillet, ce régiment vint tenir garnison à Nimes.
Le général **de BERRE,** maréchal de camp commandant la subdivision, envoya plusieurs détachements de ce régiment contre des partis de révoltés qui attaquaient les soldats royalistes isolés et même formés en petits détachements.

En vertu de l'ordonnance du roi du 3 août 1815, fixant l'organisation de l'infanterie en légions départementales, de l'instruction ministérielle du 5 septembre et des lettres de Son Excellence le ministre de la guerre, en date des 3 et 13 novembre de la même année, la légion du Gard portant le numéro 28 fut organisée, le 1er décembre 1815, par le colonel baron **de TSCHUDY**, nommé au commandement de cette légion par ordonnance royale du 19 août 1815. Le premier régiment royal du Gard avait été dissous par décision du 23 novembre.
« Aussitôt après la revue passée, le colonel, dit le procès verbal, a fait reconnaître tous les officiers présents, les a fait réunir en cercle, et a fait prêter serment individuellement aux officiers, sous-officiers et soldats entre les mains de M. **DESFORGES**, sous-inspecteur aux revues, qui a lu la formule du serment. »
Le 6 mai 1816, la légion tout entière tient garnison à Nîmes.
